

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 AVRIL 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation d'aides pour
la restauration et
l'aménagement de la
Maison Natale de Claude
Debussy**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 avril 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 16 avril 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 avril 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril deux mille vingt et un, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

*Monsieur de BEAULAINCOURT présent à partir du dossier 21 B 04

Avaient donné procuration :

Madame BOUTIN à Monsieur MIGEON
Monsieur BASSINE à Monsieur PERICARD
Monsieur RICHARD à Madame RHONE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20210415-21-B-18e-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

N° DE DOSSIER : 21 B 18e

OBJET : SOLLICITATION D'AIDES POUR LA RESTAURATION ET
L'AMENAGEMENT DE LA MAISON NATALE DE CLAUDE DEBUSSY

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Région Île-de-France a voté un dispositif d'aide à la restauration et à l'aménagement des maisons ou ateliers d'artistes remarquables pour contribuer à préserver et favoriser l'ouverture des maisons d'artistes au public, des lieux constitutifs du patrimoine et témoins de la présence de personnages remarquables.

Propriété de la Ville, la maison natale de Claude Debussy (compositeur français né le 22 août 1862 à Saint-Germain-en-Laye) inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et labellisée « Maison des Illustres », doit être réhabilitée et restructurée pour permettre d'ouvrir plus d'espaces au grand public en créant une offre nouvelle, étonnante dans son rapport à l'interprétation de l'architecture et du patrimoine culturel et naturel de la Ville et invitant à la découverte de l'œuvre du musicien.

La subvention régionale prévoit un taux d'intervention de 40 % maximum des dépenses éligibles (travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre) plafonnée à 500 000 €.

Par ailleurs, la DRAC Île-de-France peut apporter son soutien sur la mise en valeur des caractéristiques architecturales et patrimoniales à hauteur de 20 % du montant des dépenses éligibles.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter :

- ✓ l'aide à la restauration et à l'aménagement des maisons et ateliers d'artistes remarquables au taux maximum auprès de la Région Île-de-France.
 - ✓ le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Île-de-France,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter :

- ✓ l'aide à la restauration et à l'aménagement des maisons et ateliers d'artistes remarquables au taux maximum auprès de la Région Île-de-France.
- ✓ le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Île-de-France,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye